

Annuler audience conciliation

Par **Snay andre**, le **09/06/2019** à **23:45**

Bonsoir

Je viens vers vous car j'ai besoin d'aide

Je suis convoqué pour le 24 juin au tribunal car mon future et mari à déposer une requête pour divorcer.

Moi je ne qualifie pas pour avoir droit à l'aide juridictionnelle et je n'ai pas les moyens de payer un avocat, et étant étrangère, je dois en prendre un avocat.

J'ai envoyé une lettre recommandée expliquant mon cas et demandant à annuler la date.

Dois je me présenter le 24 juin et expliquer directement au juge, ou ça suffira avec la lettre?

Merci de vous reponses

Cordialement.